Cohérences
des Projets et des Hommes

V.2021.08

Recouvrement des créances et reprises de logement en matière de succession

Le traitement des successions en logement social soulève des enjeux à la fois juridiques, patrimoniaux et humains. Cette formation permet de sécuriser la reprise des logements, d'optimiser le recouvrement des créances et d'adopter les procédures les plus adaptées à chaque situation successorale.

Public

Personnel en charge de la gestion locative

Prérequis

Aucun

Durée

1 jour, soit 7 heures

Nombre de stagiaires

4 personnes minimum et 12 personnes maximum

Coût pédagogique

Nous consulter

Objectifs pédagogiques

Reconnaître les différents types de successions
Gérer la reprise de logement ou valider un droit au maintien au logement
Finaliser un accord amiable de recouvrement avec l'ayant droit ou la succession
Optimiser le recouvrement
Connaître les étapes de la procédure contentieux en matière de recouvrement de créances
Apprécier l'opportunité de transmettre à un intervenant extérieur

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théorique, d'exercices d'application et d'échanges entre les participants et le formateur
Analyse de supports et échanges, réflexion sur des situations concrètes : lien avec les missions remplies par les participants
Plusieurs exercices en sous-groupes et quiz pour une animation dynamique et ludique
Un support écrit est remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

Test d'auto-positionnement adressé avant et après la formation
Validation des objectifs pédagogiques par une évaluation de fin de formation
Bilan oral et questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation
Attestation de formation individuelle délivrée après la formation

Cohérences
des Projets et des Hommes

V.2021.08

Recouvrement des créances et reprises de logement en matière de succession

Contenu

- ✓ Notions sur le droit des successions
- ✓ Succession dite « classique »
- ✓ Succession dite « vacante »
- ✓ Recouvrement des créances
- ✓ Procédure amiable de recouvrement
- ✓ Procédure MACRON « loi du 6 août 2015 »
 Entre l'amiable et les voies d'exécution
- ✓ Procédure contentieuse de recouvrement

Indicateurs de résultats

Nouvelle formation, pas de statistiques